RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation Académique au Numérique

Jean-Jacques BATON

Tél. : 02.72.56.65.33
Jean-jacques.baton@ac-nantes.fr

Réda TAGRI

Tél. : 02.40.37.33.42
reda.tagri@ac-nantes.fr
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Nantes, le 25 novembre 2019

Le Délégué académique au numérique

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

Objet : Mise en œuvre du CRCN et de la certification PIX

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'une part, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation d'autre part, ont acté au **Journal Officiel du 1er septembre 2019** et au **Bulletin Officiel du 10 octobre 2019**[1], le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Ce référentiel donne lieu à une certification obligatoire des compétences numériques en fin de cycle 4 au collège et au cycle terminal du lycée.

Le dispositif (évaluations et certification) se substitue au brevet informatique et internet (B2i). Un document d'accompagnement est disponible sur le site d'**eduscol**[2].

Mise en œuvre au collège et au lycée
Entrés en vigueur le 1er septembre 2019, le décret ainsi que l'arrêté correspondant stipulent que la formation et l'évaluation des compétences se déroulent dans les enseignements en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au CRCN.
Les établissements d'enseignement scolaire doivent organiser la passation de la certification sur la plateforme PIX. Une mise en place progressive de la certification, sur deux ans, est prévue. Une circulaire précisant le détail de celle-ci doit être très prochainement publiée.

2019-2020 : préparation des élèves de 4e et 1re
2020-2021 : certification des élèves de 3e et de Terminale

Cette souplesse vise à faciliter l'accompagnement des équipes ainsi qu'à permettre une acquisition progressive des compétences numériques par les élèves avant le passage du test de certification.

PIX est un service public en ligne de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques. Il met à disposition des établissements 3 plateformes :

- **Pix** (www.pix.fr) : la plateforme qui permet aux élèves de se préparer et passer la certification.

Précisions techniques
Cette plateforme est accessible via le média centre d'e-lyco.

Pour apparaitre dans le media centre d'e-lyco, le Responsable d'affectation (RA) du GAR (Gestionnaire d'accès aux ressources) ou son délégué (RAD) doit déployer cette ressource Pix à partir du compte GAR à tous les élèves de l'établissement (Voir la rubrique GAR sur le site de la Dane[3]).

Les enseignants doivent créer leur compte directement sur www.pix.fr et ne pas passer par le média centre.

[1] https://www.education.gouv.fr/cid145827/au-bo-du-10-octobre-cadre-de-reference-des-competences-numeriques-echanges-scolaires-et-sections-internationales-chinoises.html
[2] https://eduscol.education.fr/pid38816/certification-des-competences-numeriques.html
[3] https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/numeritheque/gar/

- **PixOrga** (orga.pix.fr) : cette plateforme permet la constitution des équipes pédagogique et l'import des listes d'élèves pour les accompagner et analyser leurs résultats lors de la phase de préparation.

Précisions de mise en œuvre

Il est indispensable de nommer un administrateur pour PixOrga, il sera l'interlocuteur privilégié de la Dane et de l'équipe Pix.

Un plan de formation est mis en place par la Dane, vous devez inscrire la personne qui participera à cette formation sur le site de la Dane par le biais du formulaire disponible sur la page pix de la Dane.

Les établissements ne disposant pas de PixOrga recevront **courant décembre** un e-mail les invitant à rejoindre leur espace PixOrga

- Un point de vigilance : cet e-mail se met parfois dans les courriers indésirables
- La personne validant l'invitation doit être le chef d'établissement ou un référent désigné administrateur

- **PixCertif** (à venir) : cette plateforme permettra aux établissements l'organisation de la certification.

Des informations plus complètes peuvent être trouvées sur l'espace Pix[4] du site de la Dane.

Jean-Jacques BATON

[4] https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/numeritheque/pix/